

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 14 FEVRIER 2011.

Présents D'HAENE Marc, Bourgmestre.

DELSOIR Damien, DEGRYSE Achille, Sophie POLLET, Anne-Marie FOUREZ, Echevins
FLEURQUIN René, DEMORTIER André, TAEELMAN Rita, BERTE Jean-Pierre, DENIS Roland,
LOISELET Christelle, DUPONCHEEL Dorothee, DELHAYE Pierre, PIERRE Aurélien, SMETTE
René, MAHIEU Eric, .NGO TONYE Charlotte, Conseillers.

SALEMBIER Vincent, Secrétaire communal ff.

Absent et excusé : Jacques HUYS, Secrétaire communal.

SEANCE PUBLIQUE

En début de séance M. le Bourgmestre propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant une prime à octroyer à deux jeunes sportifs (voir point 7 infra). Cette proposition est acceptée.

1. Budget communal – Exercice 2011 – Approbation – Décision.

LE CONSEIL,

Vu la circulaire budgétaire du 23 septembre 2010 relative à l'élaboration des budgets des communes et des C.P.A.S. ;

Vu l'article L 1312-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le titre 2 – articles 7 à 16 du Règlement Général de la Comptabilité Communale ;

Vu la réunion de commission des finances qui s'est tenue en date du 19 janvier 2011 ;

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

DECIDE, par 10 voix « Pour », 6 voix « Contre » (PS : E.Mahieu, A.Pierre, R.Fleurquin,+ OSER :A.Demortier,Ch.Ngo Tonye + Ensemble :R. Smette) et 1 abstention (J.-P. BERTE)

Article 1^{er} : d'arrêter le budget de la commune pour l'exercice 2011 aux chiffres repris ci-après :

Service ordinaire :

	Recettes	Dépenses	Boni/Mali
Exercice propre :	5.657.228,07	5.636.580,39	20.647,68
Exercice antérieurs :	1.032.192,07	65.111,26	967.080,81
Prélèvement :			
Résultat global	6.689.420,14	5.701.691,65	987.728,49

Service extraordinaire :

	Recettes	Dépenses	Boni/Mali
Exercice propre :	1.800.500,00	1.943.150,00	-142.650,00
Exercice antérieurs :	427.767,99	0	427.767,99
Prélèvement :	142.650,00	0	142.650,00
Résultat global	2.370.917,99	1.943.150,00	427.767,99

Commentaires de M. André DEMORTIER, au nom du Groupe « Oser »

Dans ce budget on ne retrouve rien comme initiatives à part ce qui est obligatoire, et encore... On ne fait que suivre avec beaucoup de difficultés l'entretien des voiries uniquement.

En ce qui concerne les bâtiments, pour l'église d'Hérinnes les 155.000 € prévus ne serviront qu'à faire l'essentiel. Cette prévision budgétaire devra être revue en fonction des dégradations à l'intérieur.

Pas d'initiative pour le musée Jules Jooris alors qu'il avait été décidé en commission de l'installer au centre Alphonse Rivière

Pas d'initiative non plus pour la crèche communale alors que cela figure dans votre programme électoral.

On ne peut pas accepter un budget absolument vide de toute initiative.

Commentaire de M. René SMETTE, au nom du Groupe « Ensemble »

M. le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, Mesdames, Messieurs

Pour l'ordinaire

Au niveau des impôts et taxes, même si le citoyen a toujours de sentiment de payer trop pour ce qu'il en reçoit en matière de services rendus ou d'équipements, on constate une certaine stabilisation, avec une légère augmentation de 1% entre 2009 et 2010 et 2 % entre 2010 et 2011.

Mais dans le même temps, grâce entre autres à l'augmentation du fonds des communes, les recettes augmentent elles de 8 %.

Le petit cadeau de 11.000 € demandé récemment pour la baisse du prix des sacs poubelle ne nous apparaît donc pas comme une réalisation insurmontable, mais nous notons que le citoyen n'en bénéficiera pas, par votre seule volonté.

Pour l'extraordinaire

Il a enfin été accédé à nos demandes répétées de doter le service des travaux d'équipements dignes de ce nom.

C'est un début, mais nous resterons attentifs à ce que ce ne soit pas qu'un feu de paille et que le personnel puisse continuer à travailler dans de bonnes conditions, avec des locaux adéquats et les stocks nécessaires.

Nous notons que les travaux indispensables aux écoles de Pecq et de Warcoing sont lancés et qu'il en sera bientôt de même pour l'école d'Obigies, mais sans vouloir se vanter, la minorité peut se décerner une médaille pour avoir contribué activement à ces dossiers et parfois même initié les réflexions sur ces sujets.

Il est à regretter que des visites antérieures de bâtiments communaux, toujours avec le concours actif de la minorité, n'aient pu obtenir de meilleurs résultats, je pense ici plus particulièrement à la cuisine de la salle Roger Lefebvre, toujours aussi délabrée, de même qu'au musée Jules Jooris, dont on parle souvent, mais sans apporter, sans chercher même, de solutions, pourtant urgentes !

Pour le reste, en dehors de travaux souvent discutés, parfois prévus dans les budgets antérieurs, il n'y a toujours aucun souffle nouveau, aucun élan, aucun schéma directeur qui permettrait l'espoir de voir notre commune évoluer positivement.

La politique du coup par coup perdure, et on ne sent pas de votre part de volonté de changement.

L'emprunt n'augmente forcément pas puisque la plupart de ces travaux seront ou devraient être subsidiés, mais nous n'avons aucune crainte, en 2012, les urnes sortiront des greniers poussiéreux, les dossiers aussi.

En ce qui concerne les subsides aux associations, nous devons reconnaître que la réunion que nous avons eue pour discuter de critères d'attribution objectifs, critères promis par l'Echevin des Finances et que nous réclamions depuis 3 ans, commençait sous les meilleurs auspices, avec une bonne volonté évidente des membres présents de la majorité, mais il aura suffi d'un conseiller, cette fois de la minorité, pour en retourner à l'esprit de clocher et aux particularismes.

Ces subsides ont donc été attribués de manière plus équitable, certes, mais tout le travail d'objectivation devra être recommencé l'année prochaine, temps perdu que nous regrettons.

Pour en revenir au budget 2011, comme il est à peu de choses près un copié-collé du budget 2010, j'effectuerai donc un copié-collé de mon vote sur le budget 2010, en ne l'approuvant pas.

Commentaire de M. Aurélien PIERRE, au nom du PS

Tout d'abord, je tiens à remercier l'échevin des finances pour la commission réalisée dernièrement. En effet, dois-je vous rappeler que pour le budget 2010, elle n'avait pas eu lieu.

Je ne reviendrai pas sur les chiffres évoqués en commission ainsi que ceux discutés en début de conseil et ceci afin de ne pas allonger la séance.

Je tiens à attirer l'attention sur des dépenses importantes et inquiétantes qui sont obligatoires, mais qui ne sont pas de votre responsabilité (je tiens à le souligner). Si on additionne les + de 384.000 € de l'intervention de Pecq dans la zone de police au 350.000 € de notre intervention dans le coût des pompiers, nous arrivons à près de 734.000 € !!! 734.000 €/annuel (sur un budget de 2011 de dépenses de 5.700.000 €).

Alors, on pourrait s'arrêter là et dire que les communes wallonnes n'ont plus de moyens et là nous ne serons pas d'accord. Il suffit de prendre en exemple une commune voisine, Estaimpuis, où les projets sont profusion avec une réelle dynamique au sein de la majorité et du collège, collègue qui est comme vous une majorité absolue. Eux avancent et ne passent pas leur temps à se tirer dans les pattes. N'essayez pas de remettre cette situation sur le dos du personnel car ceux-ci sont chargés de vous aider dans votre tâche au quotidien. La proposition et l'impulsion des projets doivent venir de vous les membres de la majorité ARC. Si je peux me permettre de donner un petit conseil, allez faire un stage durant les prochains congés scolaires.

En ce qui concerne votre gestion de l'Equipe ARC, élue en 2006, les dossiers inquiétants sont légion :

En vrac :

- Vous êtes empêtrés dans le dossier du centre Alphonse Rivière
- La mise en conformité du CPAS a traîné pendant longtemps
- Le Musée Jules Jooris est complètement oublié...à tel point que vous n'avez toujours pas invité Monsieur Jooris alors qu'il en a fait la demande il y a des mois lors d'une réunion de développement rural
- Sans parler...de l'enlèvement des dossiers du développement rural qui n'a encore rien vu sortir de ses cartons

Au contraire, les dossiers qui avancent le sont par la prise de responsabilité de la minorité. En effet, la commission des travaux sous la houlette des membres de la minorité a fait un travail conséquent d'analyse sur l'ensemble de nos voiries communales.

Autre exemple, notre groupe PS a pris l'initiative de demander dès le début du mois de novembre, une visite des établissements scolaires. Force est de constater que le jour en question la minorité était majoritaire ! (6 conseillers sur 17 dont 4 sur 6 de la minorité). Encore un bel exemple de l'enlèvement de notre commune où il n'y a plus que les conflits au sein du groupe de l'ARC qui prédomine.

Encore un autre exemple, le stock communal qui suite à l'insistance d'un conseiller de la minorité va enfin voir le jour.

Un dernier exemple pour la route, nous avons enfin revu les subsides communaux et cela suite à l'insistance des partis de la minorité. Subsides qui avait été retirés de manière arbitraire par le seul échevin des finances

Avec ces qq exemples, nous démontrons que les membres de la minorité prennent leur responsabilité pendant que vous chahutez.

Ce budget est incolore, inodore, insipide

Pour l'ensemble de ces raisons et également pour l'image désastreuse que vous donnez de notre commune, nous voterons contre.

2. Finances communales – Utilisation du fonds de réserve – Approbation – Décision.

LE CONSEIL,

Considérant que le fonds de réserve extraordinaire présente après la modification budgétaire n°2 de l'exercice 2010 un solde de 178.464,39 € ;

Considérant que ce montant peut être affecté au financement des dépenses extraordinaires ;

Vu les dépenses extraordinaires prévues au budget de l'exercice 2011, pour lesquelles il a été prévu d'utiliser le fonds de réserve extraordinaire comme mode de financement, à savoir :

• 060/995-51/20100016 : Libération capital IPALLE – art. 877/81251.2011	1.025,-€
• 060/995-51/20100017 : Libération capital IPALLE – art. 877/81251.2011	2.125,-€
• 060/995-51/20110001 : Travaux menuiserie maison Deneyer - art.124/72360.2011	3.500,-€
• 060/995-51/20110002 : Achat outillage – art 421/74451.2011	15.000,-€
• 060/995-51/20110012 : Acquisition terrain école Pecq – art 722/71152.2011	40.000,-€
• 060/995-51/20110015 : Remplacement chassis maison et école Pecq – art. 722/72360.2011	21.000,-€
• 060/995-51/20110016 : Acquisition mobilier scolaire – art 722/74151.2011	10.000,-€
• 060/995-51/20110017 : Clôtures terrains foot – art.764/72160.2011	20.000,-€
• 060/995-51/20110020 : Travaux égouttage prioritaire – art 877/73260.2011	10.000,-€
• 060/995-51/20110022 : Acquisition de caveaux – art. 878/72554.2011	20.000,-€

Vu les finances communales ;

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

DECIDE à l'unanimité :

Article 1er : d'utiliser le fonds de réserve extraordinaire à concurrence d'un montant de 142.650,- € au financement des dépenses extraordinaires suivantes :

• 060/995-51/20100016 : Libération capital IPALLE – art. 877/81251.2011	1.025,-€
• 060/995-51/20100017 : Libération capital IPALLE – art. 877/81251.2011	2.125,-€
• 060/995-51/20110001 : Travaux menuiserie maison Deneyer - art.124/72360.2011	3.500,-€
• 060/995-51/20110002 : Achat outillage – art 421/74451.2011	15.000,-€
• 060/995-51/20110012 : Acquisition terrain école Pecq – art 722/71152.2011	40.000,-€
• 060/995-51/20110015 : Remplacement chassis maison et école Pecq – art. 722/72360.2011	21.000,-€
• 060/995-51/20110016 : Acquisition mobilier scolaire – art 722/74151.2011	10.000,-€
• 060/995-51/20110017 : Clôtures terrains foot – art.764/72160.2011	20.000,-€
• 060/995-51/20110020 : Travaux égouttage prioritaire – art 877/73260.2011	10.000,-€
• 060/995-51/20110022 : Acquisition de caveaux – art. 878/72554.2011	20.000,-€

Article 2 : de transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle ainsi qu'au Receveur communal.

3. Budget du CPAS – Exercice 2011 – Approbation – Décision.

Mme LOISELET, Présidente du CPAS, donne lecture de la note de politique générale relative et annexée au budget du CPAS pour l'exercice 2011.

Par 15 voix « pour » et 1 abstention (JP BERTE) – Mme LOISELET ne prenant pas part au vote – le Conseil approuve le budget du CPAS relatif à l'exercice 2011, qui se solde par un équilibre au service ordinaire arrêté à la somme de 3.706.441,07 €.

L'équilibre est obtenu grâce à un subside communal s'élevant à 718.123,30 euros.

Quant au service extraordinaire, il est équilibré au montant de 39.627 euros.

4. Intervention communale dans le budget de la zone du Val de l'Escaut – Exercice 2011 – Décision.

LE CONSEIL,

Vu la loi du 7 décembre 1998 (L.P.I.) organisant un Service de Police Intégré, structuré à deux niveaux ;

Vu l'arrêté royal du 16 novembre 2001 déterminant les règles de répartition de la dotation communale ;

Vu la délibération du Conseil de Police prise en séance du 16 décembre 2010 approuvant le budget 2011 de la Zone de Police du Val de l'Escaut ;

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1 : d'arrêter le montant de la contribution de la commune de Pecq dans le budget de l'exercice 2011 de la Zone de Police du Val de l'Escaut au montant de € 384.087,92 € ;

Article 2 : de notifier la présente délibération à la Zone de Police ainsi qu'au Service public fédéral Intérieur.

5. Subsidés communaux – octroi – décisions.

LE CONSEIL,

Vu l'article 61 du Règlement général sur la comptabilité arrêté par le Gouvernement wallon le 31 juillet 2007 ;

Vu les articles L3331-1 à L3331-9 du Code la Démocratie Locale et de la Décentralisation visant l'octroi et le contrôle des subventions octroyées par les communes ;

Vu la circulaire de la Région Wallonne relative à l'élaboration du budget 2011 ;

Vu la circulaire ministérielle de la Région Wallonne du 14 février 2008 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Vu les crédits prévus au budget de l'exercice 2011 ;

DECIDE : à l'unanimité

Article 1^{er} : d'octroyer les subsides suivants aux Sociétés et Associations reprises ci-après :

Nom de la société	Montant	Commentaires	Salles
Chorale Sainte-Aldegonde Hérinnes	50,00 €		
Chorale Saint-Martin -Pecq	50,00 €		
ONE	100,00 €		
F.N.A.P.G Hérinnes	75,00 €		
F.N.A.P.G Warcoing	75,00 €		
Acieus combattants de Pecq	75,00 €		
Orchestre "Brass Band" Hérinnes	500,00 €		Maison du Village 1 fois/semaine
Orchestre "Jazz Music" Pecq	500,00 €		Salle Rivière
Vélo Club "La Roue d'Argent"	300,00 €		
Winchester Club Obigies	100,00 €		
Les Tournesols	100,00 €		
Donneurs de sang	100,00 €		
Amicale du Bon Vieux Temps Warcoing	150,00 €		
Amicale des Seniors Hérinnois	150,00 €		
Les Aînés d'Obigies	150,00 €		
Loisirs & Amitié Pecs	150,00 €		
Cercle Horticole de Pecq	50,00 €		Salle des mariages 1 fois/mois
ASSA Obigies	7.000,00 €	Electricité : 4600 € Combustibles : 750 € Eau : 500 € Assurances : 500 € Cadaastre : 830 € Et frais de fonctionnement de l'infrastructure	
Olympic Club Warcoing	18.743,76 €	Electricité : 5.000 € Combustibles : 10.000 €	

		Eau : 1.500 € Assurances : 544,35 € Cadastre : 1.699,41 € Et frais de fonctionnement de l'infrastructure	
Football Club Hérinnes	16.737,08 €	Electricité : 5.000 € Combustibles : 10.000 € Eau : 1.500 € Assurances : 237,08 € Et frais de fonctionnement de l'infrastructure	
A.P.P.E.R	25,00€		
La Fidèle Messagère	50,00 €		
Entente Pecquoise	50,00 €		
La Royale Nervienne	100,00 €		
Le Patro Saint Jean Bosco	1.000,00 €		
Le Brochet d'Argent	100,00 €		
Les Pêcheurs de Léaucourt	100,00 €		
Centre culturel Pecq	5.000,00 €		
Léaucourt	78.000,00 €	Contribution à payer les traitements des 4 agentsapeès déduction des subsides octroyés par la Région wallonne	
Comité de jumelages Pecq /Manéglise	1,500,00€		
Mons 2015	2.727,50 €	Dans l'intérêt de construire un prjet commun des communes de Wallonie picarde pour assurer une visibilité et un impact cultuel et touristique	
Comité des fêtes d'Obigies	500,00 €		
Comité des fêtes d'Hérinnes	500,00 €		

Article 2 : Ces subsides contribueront aux activités de ces sociétés et à couvrir les frais à la réalisation de leur objet.

Article 3 : Les sociétés seront tenues de transmettre les pièces justificatives prouvant que ce subside a été utilisé aux fins visées à l'article 2.

Article 4 : Les pièces justificatives doivent être transmises au plus tard le 31 janvier 2012. A défaut le remboursement pourra être demandé.

6. Convention « ASBL Léaucourt ».

LE CONSEIL approuve, à l'unanimité, les dispositions suivantes :

La commune de PECQ s'engage à verser à l'Asbl une « subvention traitement » représentant les rémunérations, charges et obligations inhérentes à sa situation d'employeur y compris celles qui résulteraient des préavis et indemnités en tenant lieu, et de manière générale tous les frais inhérents à l'engagement de personnel affecté à l'ASBL

Cette subvention-traitement :

- Sera réduite du montant de la subvention-traitement accordée par tout pouvoir subsidiant : en l'occurrence, à ce jour, le Service Public de Wallonie ;
- fera l'objet d'un versement provisionnel par la commune de Pecq sur le compte de l'Asbl de

manière à ce que cette dernière soit en mesure d'honorer ses différentes obligations en matière de paiement sur la rémunération dans les délais prescrits ;

La commune de Pecq prend toutes les dispositions notamment d'inscription et d'approbation au budget afin que les délais de versement de cette «subvention-traitement» soient respectés.

Par ailleurs, il conviendra de revoir la convention entre l'ASBL et la Commune de Pecq en date du 7 novembre 2005 qui annulait le contrat de gestion passé entre l'ASBL Comité Léaucourt et la Commune de Pecq approuvé par l'ASBL le 19 février 2001 et par le Conseil communal de Pecq le 25 juin 2001.

M. DEMORTIER demande de se réunir en Commission avant de se positionner. Pour lui, la Commune doit imposer ses vues sur l'asbl et ne pas attendre de subir les vues de l'asbl.

7. Prime exceptionnelle – Octroi.

Le Conseil communal,

Vu l'article 61 du Règlement général sur la comptabilité arrêté par le Gouvernement wallon le 31 juillet 2007 ;

Vu les articles L3331-1 à L3331-9 du Code la Démocratie Locale et de la Décentralisation visant l'octroi et le contrôle des subventions octroyées par les communes ;

Vu la circulaire de la Région Wallonne relative à l'élaboration du budget 2011 ;

Vu la circulaire ministérielle de la Région Wallonne du 14 février 2008 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

DECIDE : à l'unanimité.

Article 1^{er} : D'octroyer une prime de 50,-€ à chacun des deux jeunes Pecquois en vue de les récompenser pour leur participation à la mini coupe du monde de football en Afrique du Sud organisée par Danone Cup.

Article 2 : De prévoir la dépense de 100,-€ à l'article 76411/33202 en MB numéro 1 de l'exercice budgétaire 2011.

Article 3 : La présente délibération sera annexée au mandat de paiement.

8. Questions éventuelles

1. M. Damien DELSOIR

Suite au nouvel accident mortel ayant eu lieu sur la RN 50, M DELSOIR (ARC) propose de fermer la RN50 traversant la commune tous les samedis entre 22 h et 6 h ; il insiste sur la nécessité de s'attaquer au SPW qui ne réagit pas aux demandes d'aménagement de la RN50 sur le territoire de Pecq. On attend depuis des mois que les plots posés au centre de la chaussée soient éclairés.

M. le Bourgmestre D'HAENE (ARC) répond que l'éclairage des îlots et des plots est prévu par le SPW, mais qu'aucune firme ne donne suite aux cahiers des charges pour des raisons techniques : il faut forer sous la chaussée pour amener le courant jusqu'aux îlots...

M. DEMORTIER (Oser) demande que l'on s'inspire de ce qui est fait sur le territoire flamand. C'est la même route et il n'y a jamais d'accident entre Espierres et Courtrai. Il demande une réunion avec les ingénieurs du MET.

M. SMETTE dénonce également la responsabilité du SPW même s'il y a aussi des accidents qui ne sont pas mortels, impliquant des gens qui roulent normalement, qui ne sont pas sous l'effet de la boisson ou de produits stupéfiants. Les aménagements ont été réalisés en dépit du bon sens.

2. M. René SMETTE

Propose que les 17 conseillers signent une motion à adresser au SPW exigeant qu'il prenne ses responsabilités suite à cette situation qui persure

3. M. René SMETTE

A constaté que suite aux intempéries la rue de St léger (et certaines autres voiries) présentent des problèmes de niveau (inondations) et des fragilités sur les accotements qu'il y aurait lieu de renforcer. Il estime qu'il est temps de faire quelque chose.

4. M. André DEMORTIER

Mise au point concernant certaines déclarations liées aux dégradations de l'église d'Hérinnes.

Le constat établi par des médias sur l'état de délabrement de l'église d'Hérinnes a fait la une de nombreuses conversations parmi la population, catastrophée de cet état de fait, mais surtout choquée par les déclarations irréflechies et calomnieuses de certains membres de la majorité.

De nombreuses personnes indignées par les propos tenus m'ont fait part de leur réaction et certaines ont souhaité cette mise au point !

Le Bourgmestre, responsable des travaux depuis de nombreuses années, a déclaré sans aucune amertume que la population va maintenant devoir payer.

S'il est exact que la population va maintenant devoir payer plus d'1.300.000 € sur base de l'estimation faite par l'architecte, avant le constat des grosses dégradations intérieures, il est une chose certaine et évidente, c'est que si les corniches avaient été réparées lorsque j'en avais fait la demande voilà une dizaine d'années, la note n'aurait été que de quelques 3.000 €, et l'édifice, surnommé la cathédrale d'Hérinnes, serait toujours admirable !

Comme me faisaient remarquer certains de mes interlocuteurs, nous n'en sommes plus à 1.000.000 € près à devoir dépenser pour une juste cause, étant donné que nous avons été bien obligés de payer des sommes considérables pour des travaux inutiles ou irréflechis, qui plus est, empoisonnent la vie des Hérinnois au quotidien.

Je ne vais pas entrer dans le détail des aberrations bien connues de tous, mais il faut savoir qu'en plus, la population a aussi payé sur quelques années, plus de 200.000 € de frais d'architectes pour des travaux qui n'ont jamais vu le jour !

Ne sont pas encore compris dans toutes ces dépenses, les 381.150 € réclamés par l'architecte pour la commande des 50 maisons que certains voudraient faire supporter par les finances communales !

Concernant les critiques émises par notre Echevin de l'état civil qui considère que j'ai remis cet édifice en peinture avant de réparer la toiture, il me semble important de préciser qu'il a parlé à tort.

En effet, l'autel Ste Aldegonde a été incendié, ce qui a noirci l'intérieur de l'édifice, et grâce à une bonne négociation avec la compagnie d'assurance, l'autel a été reconstruit au détail près, et l'intérieur a été complètement repeint sans aucun frais pour la Commune.

En ma qualité d'Echevin des finances et du patrimoine à l'époque, je n'avais donc pas programmé l'évènement, c'était il y a 20 ans, et à cette époque les corniches étaient en parfait état, mais depuis, plus aucun entretien n'a été entrepris, les conséquences sont maintenant bien connues.

L'autre critique inadmissible, c'est d'avoir considéré que le constat de délabrement de l'église n'était autre qu'une manœuvre politique, alors qu'en Conseil Communal du 26 janvier 2009 j'intervenais à nouveau pour réclamer l'urgence des travaux !

Si le fait de dénoncer des anomalies dans la gestion ou l'état de délabrement des bâtiments après de nombreuses interventions restées sans suite est maintenant considéré aux yeux de certains comme une manœuvre politique, alors je suis très heureux de ne pas être le seul dans la minorité à agir de la sorte.

Je pense sincèrement que ceux qui politisent tous les problèmes, croient qu'il en va de même pour les autres, alors que mener une politique de gestion en bon père de famille est autre chose, encore faut-il savoir faire la différence ! Pour en terminer, il me semble qu'il est maintenant plus que temps de sonner la fin de la récréation pour faire place à une gestion constructive et réfléchie, c'est ce que la population attend depuis de nombreuses années, alors qu'il ne faut pas chercher bien loin pour trouver l'exemple d'une commune qui vit une bonne gestion.

5. M. Aurélien PIERRE

En ce qui concerne le dossier de l'ancien établissement le « zoo » on parle maintenant de logements et non plus d'établissement HORECA. Qu'en est-il ?

9. Réponses aux questions posées en séance du 31 janvier 2011.

Questions de M. André DEMORTIER

1) Rue de la Voirie. « Le 17 août 2010, la réception provisoire a eu lieu, sans aucune remarque. Dans le PV du Collège du 4 octobre, je constate un achat de 30 m de buses et de 12m³ de Béton ! Question : Qu'en est-il de ces travaux supplémentaires ? »

REPONSE : il s'agit du renforcement de l'accotement (fossé à l'origine » vu le risque d'éboulement du talus la route étant plus haute.

2) Conférence de presse de ce 13 janvier au CPAS : « Je souhaite connaître l'origine de cette conférence de presse non couverte par l'organisation syndicale et le but poursuivi ? De même que je souhaite être informé des autorisations demandées pour l'occupation des locaux pendant les heures de service, ainsi que le rapport de l'assemblée générale du personnel souhaitant cette initiative. Enfin, qui est l'auteur du rapport qui a été lu à cette occasion ? »

REPONSE : La question a été posée au Conseil de l'Action Sociale : on attend sa réponse...__

3) Inondations au Trieu à KAT : « Des maisons situées Trieu à KAT ont déjà été inondées par fortes pluies il y a quelques années, car les eaux du fossé ne s'écoulaient plus. Les buses posées dans les fossés pour les accès aux champs et aux propriétés sont à nouveau obstruées. De ce fait il existe de nouvelles craintes en cas de nouvelles pluies diluviennes. Pouvez-vous être attentifs rapidement à cet entretien, surtout qu'à cette époque le curage peut être posé directement sur les terres. »

REPONSE : Le curage des fossés au Trieu à kat sera effectué prochainement pour éviter ces inondations.

4) Les frigos à la salle Roger LEFEBVRE : « Depuis la panne survenue au compresseur il y a de nombreux mois, aucune initiative n'a encore été prise pour effectuer la réparation nécessaire et peu coûteuse. Cette réparation permettrait aux utilisateurs de retrouver une certaine ergonomie lors des locations, car le nouveau frigo de remplacement qui n'a été commandé par personne, semble-t-il, ne convient nullement ! »

REPONSE : La firme BOSSUT a été contactée pour la répartition du compresseur de l'ancien frigo : en attente d'une réponse écrite de sa part (devis) car la réparation était impossible avant (gaz fréon retiré de la circulation)

Constat sur place par la firme ce 14 février : compresseur, évaporateur et joints de portes sont à remplacer. Le devis est en cours d'élaboration.

5) Le placement des potelets le long de la route du Vieux Comté : « Lors des dernières grosses chutes de neige, cette nouvelle route a fait l'objet de nombreux incidents, car les automobilistes n'avaient plus aucun repère. Pouvez-vous placer des potelets aux endroits les plus délicats pour bien repérer la largeur de la route ? ».

REPONSE : Ces travaux de pose de potelets sont prévus

6) Poursuite de la visite des bâtiments : « Pour rappel, je demande de prendre date pour la visite de l'église d'Hérinnes, celle de la maison du village, la visite des stocks de la menuiserie, le demi sous-sol du bâtiment Alphonse Rivière en présence de Jules JOORIS et surtout l'école d'Obigies en présence de l'architecte. »

REPONSE : La visite de l'église et de la maison de village a été programmée en séance.

Questions de M. Aurélien PIERRE

1. « Quelle est l'évolution en ce qui concerne les commandes groupées de mazout ? »

REPONSE : Le Bourgmestre communiquera ces données à l'intéressé._

2) « A l'entrée de Pecq, rue de Tournai, un luminaire se trouve dans le fossé...Qu'en est-il ? »

REPONSE : Ce luminaire a été enlevé